



Acquisition de ma résidence principale

Par **alexya17**, le **20/11/2011** à **11:16**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en juin dernier par l'intermédiaire d'une agence immobilière mandatée par le propriétaire de l'immeuble.

A cet immeuble est annexé un terrain de 70 m² concomitant dont l'accès ne peut avoir lieu que par l'intérieur et supposé faire partie intégrante de la propriété. Ce terrain m'a été vendu avec la maison (inclus dans le prix de vente) alors qu'il n'appartenait pas à la personne qui m'a vendue la maison.

Au moment de la signature de l'acte, ni l'agence, ni le notaire, ni le propriétaire ne semblaient informés de cette situation.

Que puis-je faire pour que la situation du terrain soit rétablie sans que cela n'ait un coût supplémentaire pour moi ? Le notaire m'a promis un acte rectificatif sans règlement d'honoraires (ce qui me semble juste) mais puis-je demander réparation (prise en compte des frais de géomètre pour division parcellaire + prix de cession du terrain) auprès du propriétaire (qui a eu la jouissance du terrain depuis 1985) ou/et de l'agence et/ou du notaire qui auraient dû s'apercevoir de l'anomalie en tant que professionnels de l'immobilier ?

Pour ma part, j'ai acheté une seule propriété à un certain prix donc je n'ai pas à engager une somme supplémentaire dans cette affaire.

Aujourd'hui, 6 mois après la signature, rien ne bouge et je souhaite passer à la vitesse supérieure. Merci de me donner quelques conseils ou adresses.

Cordialement.